

Conseil municipal du vendredi 17 mars 2017

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Madame : Frédérique BOURGEOIS

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT et Hugues TRUDET.

Procuration : Cécilia BERTIN à Jean-Jacques CLAUSSE
Annonciat MICHEL-AMADRY à Daniel CUENOT
Anne TRONCIN à Hugues TRUDET

Absents : Tony ANDREY et Michaël FRACHEBOIS

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Daniel CUENOT est candidat; il est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h10.

I. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Daniel CUENOT est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2017 :

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2017.

III. Débat d'orientation budgétaire :

Avant de donner la parole à l'adjoint aux finances, le maire rappelle que ce DOB est prévu au règlement intérieur du conseil municipal. Il est destiné à renforcer la démocratie locale, en permettant à chacun d'accéder aux informations budgétaires et financières communales, et de s'exprimer sur les perspectives et les projets de la collectivité, préalablement à l'établissement du budget.

La parole est donnée à l'adjoint au maire chargé des finances.

Sébastien CUINET présente les documents remis à chaque conseiller municipal afin de nourrir la préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB) et d'imaginer le budget prévisionnel (BP) 2017 et d'imaginer les actions à conduire, un dossier comportant, savoir :

- une présentation générale du compte administratif 2016 du budget communal;
- une présentation générale du compte administratif 2016 du budget assainissement;
- la synthèse des ratios comptables de la commune;
- un document recensant l'évolution des taux et bases d'imposition depuis 2010, ainsi qu'une réponse apportée par l'ancien trésorier de St-Vit concernant la baisse des bases TH 2016 ;
- un document de travail visant à imaginer le BP2017 et débattre des orientations;
- une réponse de l'ancien trésorier de St-Vit concernant la baisse des bases TH 2016.
- une situation des emprunts en cours et du montant restant à devoir.

Sébastien CUNET précise qu'au jour du conseil, la commune n'a pas encore reçu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

A la lecture des documents remis à chacun, Sébastien CUNET présente et commente les documents du dossier, en soulignant notamment les éléments suivants :

1) S'agissant de l'exécution du budget communal 2016 :

Concernant la section fonctionnement, les dépenses, constituées essentiellement des dépenses obligatoires et récurrentes, se sont élevées à la somme de 386 316,73 €. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à la somme de 533 445,31 €, dont 310 986,57 € d'impôts et taxes, et 101 506,48€ dotations et participations.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est de + 147 128,58 €, l'épargne brute (capacité d'autofinancement) dégagée sur le budget communal s'élevant à la somme de 132 265,73 €.

A titre d'information l'encours de la dette communale au 01/01/2017 s'élevait à la somme de 453 152,40 €. Etant ici précisé que le solde restant sur deux emprunts dont la dernière échéance est fixée en 2018 représentant un montant de 51 288,35 €.

Concernant la section investissement, les recettes se sont élevées à la somme de 331 122,41 € et les dépenses à la somme de 387 849,75 €.

La capacité de financement dégagée s'élève à la somme de 31 880,11 €.

2) S'agissant du budget assainissement 2016 ; si le solde d'exécution présenté un besoin de financement de 2 099,42 € en section d'exploitation et un besoin de financement de 216,37 € en section d'investissement, le solde d'exécution cumulé et tenant compte des reports est de + 69 710,07 €.

Dans un second temps, Sébastien CUNET expose ensuite aux membres du conseil municipal, les éléments de contexte déterminant dans la préparation du budget 2017 :

- Emprunts en cours : une discussion s'est engagée sur l'opportunité ou non de solder sur l'exercice 2017 deux emprunts en cours et qui arriveront à échéance courant 2018. Ce remboursement pouvant notamment consolider la capacité de la commune à emprunter pour la réalisation des projets dont il est question ci-après.
- S'agissant de la fiscalité et notamment des taux d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti), le conseil a mené une réflexion sur l'opportunité ou non de modifier les taux en cours. Après en avoir discuté, le conseil municipal ne souhaite pas qu'il soit procédé à une augmentation des taux actuels.
- Travaux d'extension du groupe scolaire et réalisation du préau : le conseil municipal rappelle l'importance de ces deux projets, qui répondent au besoin des différents usagers du groupe scolaire (école, associations, ...).
 - Le coût du préau pourra être supporté sans recours à l'emprunt.
 - Concernant le financement du projet d'extension de l'école, si M. le Maire abordera ce point ci-après, Sébastien CUNET rappelle que le recours à l'emprunt sera nécessaire.

- Enfin, le conseil municipal s'est interrogé sur l'établissement du budget prévisionnel 2017 concernant l'assainissement. En effet, si les travaux d'assainissement à réaliser sur le secteur de la Maltournée ont été votés, le conseil s'est interrogé sur la nature de l'emprunt à réaliser puisqu'il est prévu au 01^{er} janvier 2018, un transfert de ladite compétence à la CAGB.

IV. Plan de financement du projet d'extension de l'école :

Comme suite à la délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2016, le Maire a répondu à l'appel à projets de la préfecture dans le cadre de la DETR 2017.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, il y a lieu d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération à savoir :

- Etat (subvention DETR) : 95 000 €
- Conseil Départemental (subvention équipement communal) : 38 000€
- Autofinancement communal : 57 000 €

Soit un total de 190 000 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel présenté par le Maire et l'autorise à engager toutes les démarches au fin d'obtention des subventions.

V. Conventonnement avec le Département du Doubs pour la bibliothèque municipale

Le Maire rappelle que la commune a signé en 2008 une convention avec le Département du Doubs pour que la bibliothèque municipale puisse bénéficier de prêts de documents, d'aides techniques et de conseils, de formations destinées aux bibliothécaires, de soutien à l'action culturelle et d'aides à la constitution de réseaux de bibliothèque.

Depuis, le Département a fait évoluer les missions de ses services et propose un accompagnement de la médiathèque départementale, rendant nécessaire l'établissement d'une nouvelle convention.

Dans ces conditions, le Maire présente la nouvelle convention proposée par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la nouvelle convention et autorisent le Maire à la signer.

VI. Compétence « Entretien général » transférée au SIVOM de Boussières

Jacky Avis rappelle que deux agents du SIVOM vont partir en retraite en 2017. Compte tenu des incertitudes pesant sur la structure intercommunale, il précise que seul agent sera recruté dans l'immédiat en contrat à durée déterminée.

Selon lui l'avenir du SIVOM est incertain ; il pourrait devenir un « sous-traitant » de la CAGB.

Plus certainement, le maire lui répond que si la CAGB devient communauté urbaine, la CAGB s'appuiera sur la structure SIVOM qui deviendra un centre d'entretien et d'exploitation.

Plusieurs questions se posent toujours aux élus :

- Doit-on se retirer avec l'accord des autres communes ?
- Qu'en est-il de la réduction des parts ?
- Quel sera l'impact financier ?

En l'état actuel des connaissances sur le devenir des structures intercommunales, il est bien difficile d'y répondre.

Jacky Avis poursuit en évoquant le traitement acoustique du skate-park. Les matériaux ont été livrés à la commune. Il convient désormais d'attendre de bonnes conditions climatiques (absence d'humidité, température suffisante, ...).

Il termine son intervention en précisant qu'une huitaine d'habitants a bénéficié à ce jour du broyage des branches par le SIVOM.

VII. Informations et questions diverses :

Les plantations d'arbre à l'arboretum ont été réalisées par les enfants de l'école de LARNOD, avec la participation de l'ONF.

Il est prévu que les enfants créent dans le cadre du temps scolaire les fiches de détermination des végétaux, et qu'ils participent à la conception d'une table d'orientation.

La question du maintien des communes de la CAGB au sein du Syndicat des Eaux de la Haute Loue a été posée. Une réunion est prochainement organisée sur le sujet par la CAGB.

Monsieur Hugues TRUDET, Maire, lève la séance à 22h55.

LARNOD, le 23 mars 2017

Monsieur le Maire

Hugues TRUDET

